Réf. Farde e-Assemblées : 2495228

N° OJ : **54**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022

Objet : Contrat Ecole Drootbeek : appel à projets «Promotion transfert modal».- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat Ecole du 16 mai 2019 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 9 décembre 2019 informant la Ville de Bruxelles de sa participation à la réalisation d'un Contrat Ecole regroupant 4 écoles de Laeken : Sint-Ursula, Sint-Pieterscollege, le Collège de la Fraternité et Sainte-Ursule ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 décembre 2021 approuvant le programme du Contrat École Drootbeek et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 1.840.007 EUR au titre de projets d'investissement et d'actions ;

Vu sa décision du 21 février 2022 adoptant la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles définissant les conditions et modalités de l'octroi de la subvention régionale en question en vue de la réalisation de projets d'investissement et de projets d'actions coordonnés par la Ville de Bruxelles dans le cadre du Contrat École Drootbeek, à savoir :

- I1 Les abords du site à l'échelle des enfants ;
- I3 Place de l'eau ;
- A2 Promotion transfert modal ;
- A6 Programmation de la villa ;
- A8 Ecole accueillante ;
- A9 Retour aux sources ;
- A10 et A11 Coordination ;

Considérant que l'action « Promotion transfert modal », visant à rendre la mobilité active attrayante pour tous les âges, sera menée jusqu'à la fin de l'année 2025 par le lauréat d'un appel à projets pour lequel un budget de 100.000 EUR est prévu ;

Considérant que préalablement au lancement de l'appel à projets, il y a lieu d'en approuver le règlement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique :
Le règlement de l'appel à projets « Promotion transfert modal » organisé dans le cadre du Contrat Ecole Drootbeek est adopté.

Annexes :

- Règlement de participation (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Programme du Contrat Ecole Drootbeek (Consultable au Secrétariat des Assemblées)